

DESTINATAIRE

Bureau
SYNDICAT U.N.S.A.

NOTED'INFORMATION

Objet : Elections professionnelles au sein de la Fonction Publique Hospitalière

VU l'instruction N° DGOS/RH3/DGCS/4B/2022/36 du 8 février 2022 relative aux élections professionnelles 2022 dans la fonction publique hospitalière ;

Il est porté à connaissance de l'ensemble des professionnels non-médicaux et personnels sages-femmes des hôpitaux que la date des prochaines élections professionnelles au sein de la fonction publique hospitalière est fixée au :

Judi 8 décembre 2022.

Les scrutins concerneront l'élection des membres représentants du personnel aux instances suivantes :

- mise en œuvre du **Comité Social d'Etablissement (CSE)**, en lieu et place du Comité Technique d'Etablissement et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail ;
- renouvellement des **Commissions Administratives Paritaires Locales (CAPL)**
- renouvellement des **Commissions Administratives Paritaires Départementales (CAPD)**
- renouvellement de la **Commission Consultative Paritaire du Haut-Rhin (CCP)**, compétente à l'égard des situations des agents contractuels des établissements publics de santé relevant du décret n°91-155 du 6 février 1991.

Le Directeur des Hôpitaux Civils :

Signé

Jean-Michel SCHERRER

Destinataires : Tous les services